

Maîtrise du prix de l'électricité et transparence des coûts

Les pouvoirs publics vont statuer sur la proposition émise par la Commission de Régulation de l'Electricité (CRE) sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution et transport d'électricité pour les 3 ans à venir.

Cette décision concerne chaque consommateur. Elle a un impact direct sur près de la moitié de la facture d'électricité.

Cet été, le Président d'ERDF, filiale réseau de distribution d'EDF, a découvert le sous-investissement sur les réseaux, la baisse de la qualité et demandé une augmentation de 15,1 % de ce tarif.

Un particulier verrait sa facture finale augmenter de 7,8 %. Augmentation qui s'ajouterait à celles déjà enregistrées sur la fourniture d'électricité dont la dernière date du 15 août (+2%).

Cette prise de position d'ERDF mérite débat. Pourquoi ERDF qui dispose de 10,5 Md€ de provisions pour renouvellement, financées par le tarif d'accès aux réseaux, ne les réaffecte pas au renouvellement du réseau ?

Nous, élus de la première concession d'électricité de France, représentatifs de la diversité politique des 80 communes de la périphérie de Paris, souhaitons une nouvelle approche pour garantir au consommateur un prix fixé sur des bases transparentes tout en assurant la qualité attendue par nos concitoyens.

Nous proposons que la programmation, la définition, la hiérarchisation des investissements, le contrôle de la qualité soient faits au niveau de la concession, représentative des communes et des habitants.

Nous souhaitons, sous la haute autorité de la CRE

- qu'ERDF présente aux autorités concédantes, propriétaires du réseau de distribution, des comptes de concession transparents,
- la mise en place d'indicateurs de performance examinés régulièrement,
- la validation du plan d'investissement d'ERDF, au niveau de la concession, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Toutes les ambiguïtés pouvant subsister dans la relation financière d'ERDF avec sa maison-mère EDF seraient ainsi levées.

Catherine Peyge, Président du SIPPAREC* et les Vice-présidents

* Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communications